

DÉCHETS VERTS , ERRATUM

Dans la dernière édition, nous avons fait une erreur en ce qui concerne le brûlage de végétaux par les particuliers. Celui-ci est bel et bien **interdit**, et ne relève pas de l'autorisation du maire, depuis 2017.

Vous devez donc les composter, les broyer (La CCVK propose un broyeur à végétaux à la location, 30€ pour le week-end), ou les apporter en déchèterie.



SUJET « COUARAIL » :

Tous les ans, la municipalité récupère un bon volume de déchets verts (sapins de Noël usagés, tonte et élagage...) et nombreux sont les particuliers à être encombrés avec leurs déchets verts...

Nous réfléchissons à utiliser un broyeur à végétaux pour produire du broyat à utiliser dans le compost ou comme couverture pour les potagers ou jardins d'ornement.

Peut-être pourrions-nous faire participer les habitants, pour le broyage, et pour profiter ensuite du broyat réalisé...

Seriez-vous intéressés pour participer au broyage? Seriez-vous intéressés par le broyat de végétaux pour votre propre jardin ou potager?

Nous vous proposons d'en discuter en « couarail* » entre vous, dans les familles, avec vos voisins, et de nous faire part de vos suggestions si vous en avez.

Nous en discuterons lors d'un Comité Consultatif « environnement, paysages et écocitoyenneté ».

** Faire Couarail, en Pays Welche, c'est papoter, discuter et plaisanter le soir en veillée, avec voisins, amis, visiteurs, en toute convivialité.*

FLEURISSEMENT

Ce mercredi 21 octobre une équipe de bénévoles a réalisé le fleurissement automnal du village. Pensées, chrysanthèmes entre autres, ont été plantés dans les parterres et bacs de l'église.

Merci à Gaby, Evelyne, Corinne, Michel et Denis !



CIMETIÈRE

La Municipalité a été interpellée par différentes personnes nous alertant de l'entretien insuffisant du cimetière.

La Municipalité précise qu'il est pourtant régulièrement entretenu, au printemps et à l'automne. Cependant, comme tout jardinier le sait bien, les travaux de désherbage sont ingrats : la repousse est rapide et dense!

A l'approche de La Toussaint, les habitants qui le souhaitent pourront rendre hommage à leurs défunts dans un cimetière entretenu et agréable. En effet, les ouvriers communaux ont passé pas mal de temps à remettre en état notre cimetière communal : désherbage, nettoyage, enlèvement de débris anciens etc.

La mairie a également sollicité M. Julien Duportal, paysagiste, pour y travailler une journée.

Merci à eux !

SERVICES TECHNIQUES

Les ouvriers communaux ont coupé un sapin près de l'EHPAD du Bonhomme. Celui-ci, d'une belle taille, menaçait lors de tempêtes de vent la maison de M. Lambolez, au début de la rue des Bruyères... Daniel et Charly ont procédé à sa coupe en utilisant une nacelle. Certains habitants du Bonhomme se souviendront peut-être que cet arbre avait été en son temps planté par sœur Gérard.

VOIRIE - URBANISME :

Pont de la Violette

Les grosses eaux qui coulent dans la rivière tout au long de l'année, notamment lors de gros orages ou à la fonte des neiges, ont fini par endommager les bases du pont.

Ce pont est régulièrement emprunté par les riverains, les agriculteurs et occasionnellement par les grumiers.

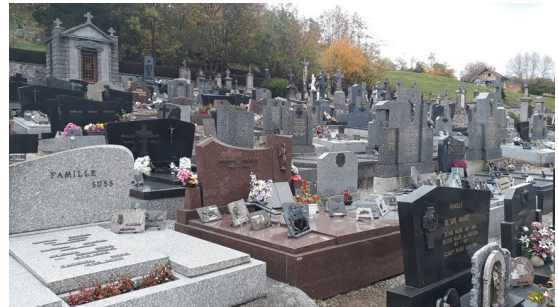
Au vu du poids des engins, la réfection de l'ouvrage s'est avérée urgente.

Les travaux de remise en état ont donc été réalisés en juillet, à l'entreprise Pina Antonio pour un montant de 6 000€.

L'entretien du cimetière fait l'objet d'une réflexion au sein de la municipalité : comment améliorer son esthétique, et aussi sa praticabilité, son accès... ?

Nous vous proposons d'en discuter en «coulail», et de nous faire part de vos suggestions si vous en avez.

Nous pourrions en discuter en 2021, lors d'un prochain comité « Voirie-Urbanisme ».



Nous rappelons que les tombes doivent être entretenues individuellement par les familles.



Enfouissement de lignes

Au lieu-dit Les Ardennes, une ligne fibre supplémentaire Orange, pour la 4G, va être enterrée par Axian Fibre.

Ceci minimisera la pollution visuelle de nos beaux paysages.

Dans le bas du village, le long de la rue du 3^e Spahis Algériens, les travaux d'enfouissement de la fibre optique ont démarré fin octobre.

ENEDIS a également enterré la ligne haute tension 20 000 V, sans frais pour la commune, dans le bas du village.

A PROPOS DE LA NEIGE...

Le premier Comité Consultatif « Voirie – Urbanisme - Sécurité » s'est réuni ce **mardi 20 octobre**, au sujet du **déneigement**.

Pour la sécurité de tous et le confort des habitants, il est nécessaire de rappeler quelques règles :

* Pour ne pas gêner le travail de déneigement, veuillez au **stationnement de vos véhicules**, notamment **rue de la Scierie, dans le lotissement des Bruyères, et sur le parking de l'église**.

* **Parking Place de Kernilis : stationnement interdit au centre du parking**, afin de laisser libre l'espace nécessaire aux autocars (des panneaux seront installés sur place pour rappel).

* Rue du 3^e Spahis Algériens : Le trottoir au-dessus du parking de l'hôtel de la Tête des Faux ne sera pas déneigé, il est demandé aux piétons d'emprunter la rue de la scierie.

* **Attention aux enfants : il est dangereux et interdit de faire de la luge sur les voiries communales !**

RAPPEL IMPORTANT :

Les propriétaires ont l'obligation de déneiger les trottoirs devant leur habitation ou commerce, afin de faciliter la circulation de la population.

Merci de veiller à entasser la neige sur les bords des trottoirs en évitant de boucher la circulation piétonne ou le déneigement occasionnel à la fraiseuse.

Étant donné l'étendue de notre voirie communale, il est évident que tout ne peut pas être dégagé complètement dès les premières heures du jour.

Les déneigeurs ont un parcours défini en fonction des priorités, et s'adaptent aux conditions météorologiques.

Merci de ne pas déranger les familles des agents à leur domicile.

L'équipe municipale compte sur votre bienveillance envers nos agents municipaux et les prestataires privés (M. Garnier et M. Claude-pierre), qui font toujours leur maximum pour la sécurité et le bien-être de tous, avec un dévouement exemplaire.

Un grand merci à eux !

RAPPEL PIQUETS :

Il est rappelé à la population et notamment aux agriculteurs qu'il est nécessaire d'enlever ou de déposer les piquets de parcs des prés, qui sont en bordure de chemins, afin qu'ils ne soient pas détériorés lors du passage du chasse-neige et qu'ils ne gênent pas le travail de ces derniers.

En aucun cas la commune ou les prestataires ne pourront être tenus pour responsables des dégâts occasionnés.

Nous rappelons que le déneigement par la commune est un service rendu aux habitants, et en aucun cas une obligation pour la Municipalité.



DÉCORATION DE NOËL

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas, et nos guirlandes étaient vétustes et devenaient dangereuses.

Nous avons donc renouvelé la décoration de Noël, avec l'achat de nouvelles guirlandes lumineuses en LED.

Les traditionnels sapins seront installés à leurs places habituelles, mais revêtiront des guirlandes blanches désormais. Les sapins seront installés tôt car nous utilisons la nacelle de la CCVK, qui sert aux 8 communes, selon un planning bien établi. Une décoration sur la haie de tilleuls devant la Mairie sera ajoutée, pour égayer la rue principale du 3^e Spahis Algériens et les abords de la Mairie.



COMMANDE DE SAPINS DE NOËL

Pour les sapins extérieurs

Un sapin de Noël par foyer, sera distribué gratuitement par la commune pour toute personne souhaitant décorer son extérieur (sur commande).

Il est rappelé que ce sapin sert **EXCLUSIVE-MENT** à la décoration extérieure, pour participer à l'embellissement du village.

Pour les sapins intérieurs

Pour les sapins intérieurs, nous proposons des sapins Nordmann :

Taille 1m / 1.20m, à 12 €

Taille 1.20m / 1.50m, à 16 €

Taille 1.50m / 1.80m, à 20 €

Taille 1.80m / 2m, à 27 €

Il est nécessaire de faire la réservation **avant le mercredi 18 novembre**, dernier délai, à la Mairie, en rapportant le coupon-réponse ci-dessous, accompagné du règlement par chèque. (Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Trésor Public).

ATTENTION

Si la réservation n'est pas faite, nous ne pourrions pas vous servir.

La distribution se fera le mercredi 9 décembre, de 8h30 à 11h30, aux ateliers municipaux.

TALON A REMETTRE EN MAIRIE avant le mercredi 18 novembre 2020.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

MA COMMANDE :

Merci de cocher la case correspondante à votre choix.

Sapin intérieur :

☐ Taille 1.00 / 1.20 m

☐ Taille 1.20 / 1.50 m

☐ Taille 1.50 / 1.80 m

☐ Taille 1.80 / 2.00 m

Sapin extérieur :

☐ OUI

☐ NON

Signature :